

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL226

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 88.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à laisser à la Commission le plus de liberté pour recruter ses agents et à supprimer l'adverbe "notamment" qui prive de porter normative cet alinéa.